

~~ JOURNEE N° 1 - Groupe 1 ~~

Date : Mercredi 22 Janvier 2025

Lieu : NEVERS (Stade de la Baratte)

RDV : 13h45 (encadrement)
14h15 (joueurs)

Responsable : Sébastien LEMERCIER

Encadrement : A. ARCHAMBAULT, A. AUDEBERT, B. BOUDOT et T. BOURDIN

Début : 14h30 - Fin : 16h15

Convocations : 31 joueurs (dont 5 GB)

	CLUB / ENTENTE	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
1	AFGP 58	ATTENOT	LOUKAS	29/03/2013
2	AFGP 58	BERZIN AUVITU	LEO	01/05/2013
3	AFGP 58	DUBRESSON	CLEMENT	14/10/2013
4	AFGP 58	JOST	ETHAN	27/05/2013
5	AFGP 58	LEDRAPPIER	YANIS	20/01/2013
6	AFGP 58	RAVISE	THEO	08/06/2013
7	AFGP 58	SOTTY	AMINE	19/10/2013
8	AFGP 58	THOMAS	NOLAN	11/01/2013
9	FC CHATEAU CHINON-ARLEUF	REBOUL	AYMEN	15/09/2013
10	FC CHATEAU CHINON-ARLEUF	REZALI	MOUSLIM	30/11/2013
11	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	BALDE	MALIGUE	25/04/2013
12	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	BERRAHMANE	ILYES	09/06/2013
13	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	DE JESUS	NOAH	27/04/2013
14	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	DOTHE	DANIEL	28/05/2013
15	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	DOTHE	HAMILTON	13/06/2013
16	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	DOUMBOUYA	MOHAMED	19/04/2013
17	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	GAUTHE	NATHAN	07/04/2013
18	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	KOC	EDEM	06/04/2013
19	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	MANUEL TXISSOLA	SAMUEL	20/03/2013
20	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	VIALE	BAPTISTE	11/07/2013
21	UF LA MACHINE	LELONGE	AARON	20/10/2013
22	UF LA MACHINE	REBOULOT DUBRUJAUD	THOMAS	29/07/2013
23	UF LA MACHINE	VILLA	PAOLO	12/07/2013
24	US COULANGES	BOUNOUARA	SAIF	09/05/2013
25	US COULANGES	BUFFET	LOUIS	02/05/2013
26	US COULANGES	DUFOUR	PAUL	06/12/2013
27	US COULANGES	PICARD	MAEL	18/05/2013
28	US COULANGES	SAADI	ISMAEL	24/10/2013
29	US LUZY-MILLAY	FROMAGER	PAUL	04/08/2013
30	US LUZY-MILLAY	LAUMIN	RAPHAEL	29/10/2013
31	US LUZY-MILLAY	NOURRY	TIMOTHE	01/01/2013

Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique , nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs.

En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la commission Technique et Jeunes (section PPF).